

Des seniors moins souvent en emploi, des revenus plus faibles une fois retraités

Insee Analyses Hauts-de-France • n° 155 • Juin 2023



En 2019, dans les Hauts-de-France, seuls 30 % des seniors de 55 à 70 ans occupent un emploi, la part la plus faible de France métropolitaine. Ce faible taux d'emploi s'accompagne d'une proportion plus élevée de chômeurs, de personnes inactives et de retraités. Il s'explique en partie par une surreprésentation des ouvriers et des employés dans la région ; ces derniers étant plus exposés au chômage et partant plus tôt à la retraite. Les retraités des Hauts-de-France disposent d'un niveau de vie annuel médian proche celui de l'ensemble des habitants de la région mais inférieur de 7,2 % à la moyenne nationale. Derrière ces constats se cachent toutefois d'importantes disparités territoriales. Dans les arrondissements du sud de la région (Beauvais ou Senlis par exemple), sous l'influence de l'Île-de-France, le taux d'emploi des 55-70 ans est supérieur à la moyenne régionale et les ménages retraités ont un niveau de vie plus élevé en raison d'une proportion plus importante de cadres et professions intermédiaires. À l'inverse, certains arrondissements de l'ex-bassin minier (Lens, Valenciennes) cumulent des taux d'emploi des seniors parmi les plus faibles de la région et un taux de pauvreté des retraités plus élevé.

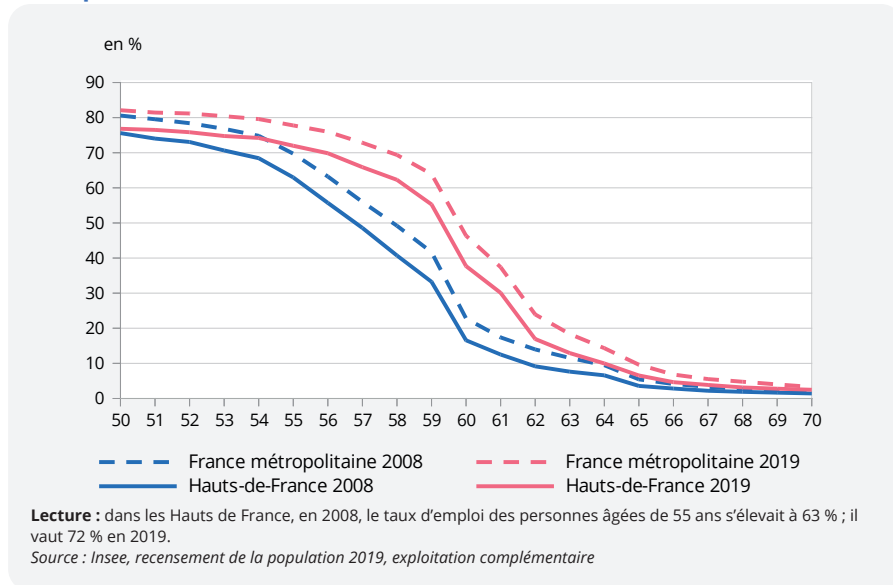
En 2019, 1 159 500 personnes âgées de 55 à 70 ans résident en Hauts-de-France et un peu moins d'un tiers d'entre elles occupent un emploi. Il s'agit du **taux d'emploi** le plus faible de France métropolitaine (34,6%). La région se caractérise en effet par une proportion de personnes de cette tranche d'âge sans emploi ou inactives plus élevée. Ainsi, 4,4 % des 55-70 ans se déclarent au chômage et 11,1 % sont inactives (contre 4,1 % et 8,5 % au niveau métropolitain), la part de retraités s'élevant quant à elle à 54,7 % (52,9 % en France métropolitaine).

À l'horizon 2070, dans les Hauts-de-France, la part des personnes âgées de 55 à 70 ans resterait stable. Le vieillissement de la population serait principalement porté par les plus de 70 ans, dont le poids progresserait de plus de 9 points. Ils représenteraient 20 % de la population régionale (+444 000 personnes). L'emploi des seniors et le niveau de vie de ces derniers une fois à la retraite représente un double enjeu pour la région.

Depuis 2008, le taux d'emploi des seniors a progressé

Depuis 2008, le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 70 ans a progressé partout en France métropolitaine. Cependant, la région des Hauts-de-France enregistre la

► 1. Taux d'emploi par âge en Hauts-de-France et en France métropolitaine en 2008 et 2019



hausse la moins forte : +5,4 points contre +6,5 points au niveau national. Le taux d'emploi des personnes âgées entre 55 et 59 ans est passé de 48,3 % en 2008 à 65,1 % en 2019 ► **figure 1**. La part de personnes occupant toujours un emploi entre 60 et 64 ans a quasiment doublé en 10 ans, passant de 11,1 % en 2008 à 21,7 % en 2019. Au cours de cette période, l'âge légal de départ à la

retraite a été reporté de 60 à 62 ans à l'occasion de la réforme de 2010 et la durée des cotisations progressivement allongée à 43 ans ► **encadré**. Même si, entre 50 et 58 ans, les écarts se sont légèrement réduits, la part des personnes en emploi au-delà de 59 ans progresse moins rapidement dans les Hauts-de-France que dans les autres régions.

Les ouvriers et les employés plus présents dans la région, occupent moins souvent un emploi après 60 ans

La structure des emplois dans les Hauts-de-France peut en partie expliquer les taux de chômage et d'inactivité plus élevés ainsi que la plus faible part de seniors en emploi. La région compte en effet une part plus importante d'ouvriers et d'employés qu'en moyenne nationale (+7,3 points en 2019 parmi les 55-70 ans en activité). À l'inverse, la proportion de cadres et professions intermédiaires est nettement inférieure (-4,7 points). Si les employés et ouvriers représentent 53,6 % des actifs en emploi âgés de 55 à 59 ans ► **figure 2**, ils ne sont plus que 45,2 % parmi les 60-64 ans. En effet, les ouvriers semblent plus exposés au chômage et prennent généralement leur retraite plus tôt que les cadres du fait de la pénibilité des emplois mais aussi de débuts de carrières plus précoces. Parmi les ouvriers âgés de 55 à 59 ans, 14,9 % demeurent actifs mais sans emploi contre 5,9 % chez les cadres. Entre 60 et 64 ans, 76,4 % des ouvriers se déclarent retraités ; ils sont 62,7 % parmi les cadres. Par ailleurs, les artisans-commerçants ou les chefs d'entreprise, moins présents dans la région (-2,0 points par rapport à la moyenne nationale), partent quant à eux à la retraite plus tardivement.

Davantage de seniors en emploi dans les arrondissements proches de l'Île-de-France

Les seniors de 55 à 59 ans sont plus fréquemment en emploi dans les arrondissements urbains de la région, comme à Lille ou à Amiens où près de 7 seniors sur 10 occupent toujours un emploi en 2019 (contre 65,1 % en moyenne régionale). De même, les arrondissements proches de la région francilienne affichent des taux d'emploi parmi les plus élevés de la région. À Senlis, Beauvais ou Château-Thierry, plus de 72 % des personnes âgées de 55 à 59 ans occupent un emploi (+7 points par rapport à la moyenne régionale). Inversement, dans les zones littorales (à l'exception d'Abbeville) ainsi que dans les zones plutôt rurales, situées principalement dans l'Aisne, les taux d'emploi des seniors restent inférieurs à la moyenne régionale : en particulier dans les arrondissements de Calais ou d'Avesnes-sur-Helpe où ils ne dépassent pas 60 %. De même, dans les arrondissements composant l'ex-bassin minier où traditionnellement la part d'ouvriers reste conséquente, les seniors en emploi sont proportionnellement moins nombreux que dans le reste des Hauts-de-France. Au-delà de 60 ans,

Encadré : les points principaux des différentes réformes des retraites

Depuis 1993, plusieurs réformes de retraites se sont succédées. Elles se sont traduites notamment par :

- **Un allongement de la durée des cotisations**

En 1993 pour les salariés du privé et en 2003 pour les fonctionnaires, celle-ci est passée de 37,5 à 40 ans. À partir de 2007, 41 années de cotisation sont désormais nécessaires pour liquider sa retraite à taux plein ; en plus de concerner les salariés du privé et les fonctionnaires, cette mesure concerne aussi les régimes spéciaux. En 2014, la durée de cotisation est allongée progressivement à 43 ans dès la génération 1973.

- **Le report de l'âge légal de départ à la retraite**

Il est relevé de 60 à 62 ans pour les personnes nées à partir de 1955 en 2010.

- **Le mode de calcul des pensions**

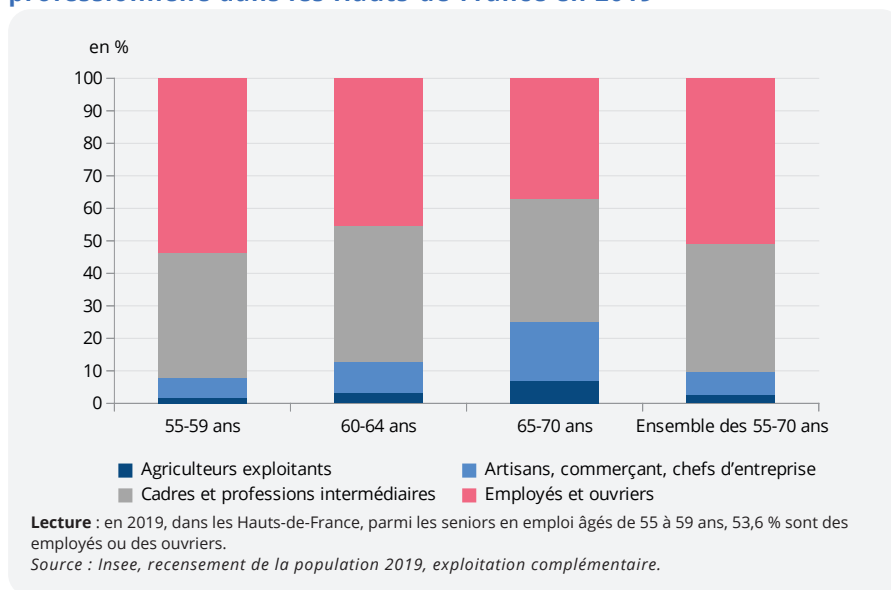
En 1993, pour les salariés du privé, le salaire annuel moyen, base de calcul de la pension de retraites, est calculé sur les 25 meilleures années au lieu de 10 auparavant.

- **La retraite progressive**

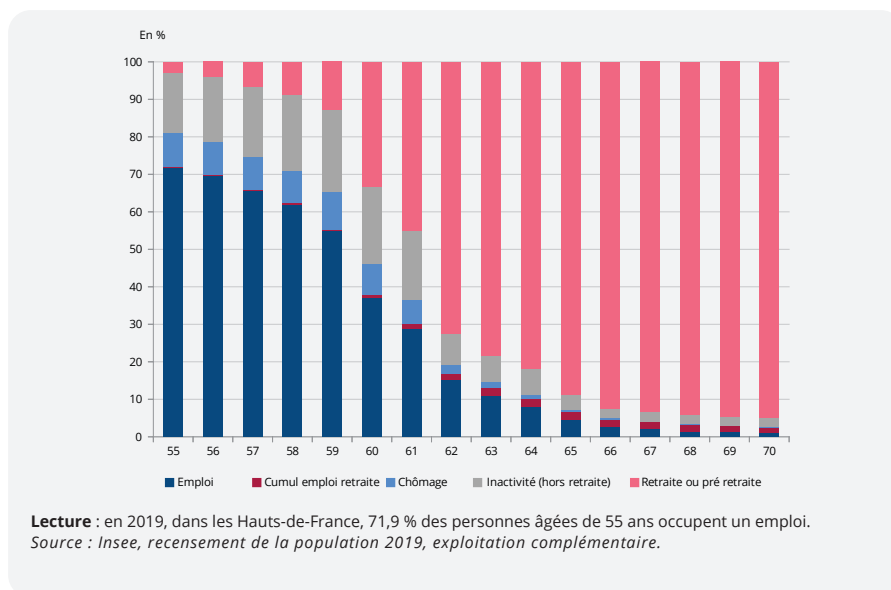
Instauré en 2003, ce dispositif permet, à partir de 62 ans, de travailler à temps partiel et de percevoir une partie de sa pension de retraite pour compléter son salaire. En 2014, ce dispositif devient accessible dès 60 ans.

La réforme des retraites votée en 2023 ne concerne pas la période couverte par l'étude. Elle prévoit notamment un allongement de la durée de cotisation à 43 ans dès la génération 1965 ainsi que le report de l'âge légal à 64 ans pour les personnes nées après le 1er septembre 1961.

► 2. Répartition des seniors en emploi par catégorie socio-professionnelle dans les Hauts-de-France en 2019



► 3. Situation par âge face à l'emploi des seniors des Hauts-de-France en 2019



seuls les arrondissements de Senlis et de Lille conservent un taux d'emploi comparable à la moyenne nationale (respectivement 26,4 % et 26,8 % contre 28,2 % pour la France métropolitaine). Ce constat s'explique très certainement

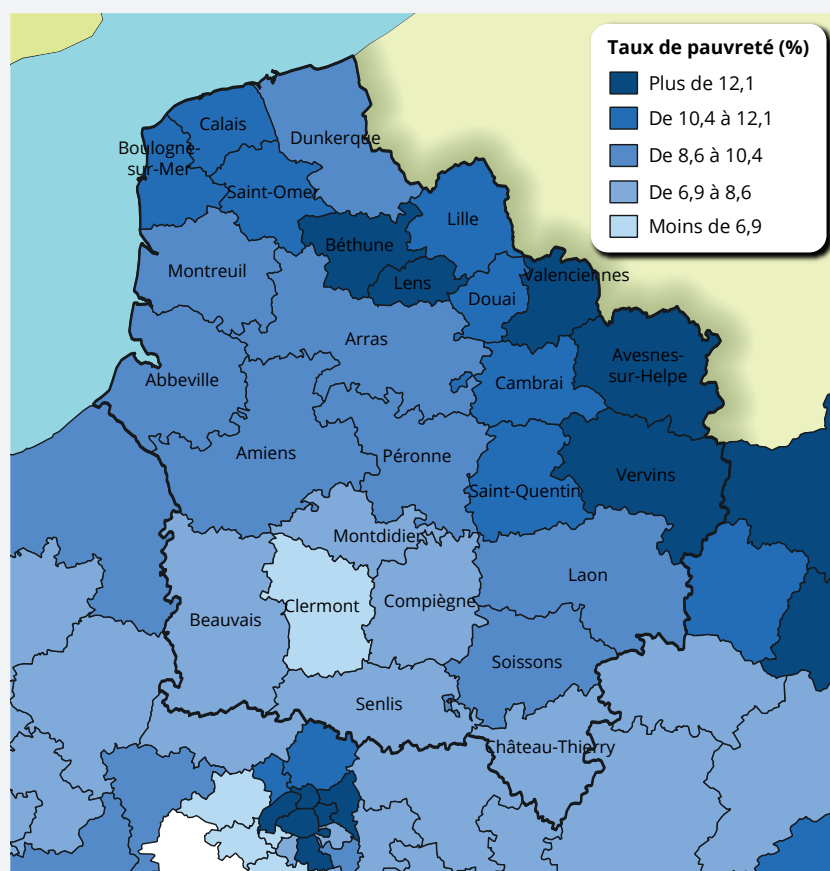
par une surreprésentation de cadres et de professions intermédiaires dans ces arrondissements (respectivement 44,3 % et 46,1 %). Partout ailleurs, le taux d'emploi des 60-64 ans est nettement inférieur à la moyenne de la France métropolitaine.

► 4. Niveau de vie médian, part des prestations sociales et des revenus du patrimoine, taux de pauvreté et intensité de la pauvreté par tranche d'âge en 2019 en Hauts-de-France et en France métropolitaine en 2019

Tranches d'âge	Hauts-de-France					France métropolitaine				
	Niveau de vie médian	dont prestations sociales (en %)	dont revenus du patrimoine (en %)	Taux de pauvreté	Intensité de la pauvreté	Niveau de vie médian	dont prestations sociales (en %)	dont revenus du patrimoine (en %)	Taux de pauvreté	Intensité de la pauvreté
Moins de 30 ans	17 440	14,6	2,0	29,0	22,7	19 100	10,1	2,6	22,7	24,9
De 30 à 59 ans	20 180	10,2	5,5	19,2	19,7	21 680	7,5	6,9	15,8	20,9
60 ans et plus	21 370	3,1	12,7	11,1	14,9	23 070	2,4	16,0	10,1	17,1
dont retraités	20 690	2,6	9,8	11,0	12,8	22 300	2,0	12,0	9,7	14,3
dont actifs occupés	25 450	3,3	12,3	7,2	18,7	26 520	2,6	15,4	8,1	20,9
Ensemble	20 360	8,0	7,7	17,6	19,2	21 930	5,8	10,1	14,5	20,4

Lecture : en 2019, dans les Hauts-de-France, le taux de pauvreté des « ménages retraités » est de 11 % ; il vaut 9,7 % en France métropolitaine.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA Insee, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSofi) 2019

► 5. Taux de pauvreté des ménages retraités par arrondissements en 2019



Lecture : en 2019, dans l'arrondissement de Lens, le taux de pauvreté des « ménages retraités » est de 15,1 %.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA Insee, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSofi) 2019.

Cumuler emploi et retraite, une pratique qui se développe mais reste minoritaire

Dans la région, en 2019, à peine 14 000 seniors occupent un emploi tout en se déclarant retraités. Bien que très minoritaire (à peine 1,2 % des 55-70 ans), cette situation tend à se développer depuis quelques années. Le nombre de personnes cumulant un emploi et une retraite a progressé de près de 70 % entre 2008 et 2019 (ils étaient 8 200 dans cette situation en 2008, soit 0,7 % des 55-70 ans). Avant 60 ans, le cumul emploi-retraite demeure

rare (0,2 % des 55-59 ans). À partir de 62 ans la part de seniors cumulant une activité professionnelle et une retraite progresse sensiblement ► **figure 3** et reste supérieure à 2 % jusqu'à 66 ans. Plusieurs raisons peuvent justifier ces cumuls emploi – retraite. Certaines personnes peuvent percevoir une pension de retraite d'un emploi précédent et d'autres peuvent bénéficier du dispositif de retraite progressive accessible dès 60 ans au lieu de 62 ans auparavant. Ce dispositif permet ainsi à ces seniors de modérer progressivement leur activité avec, selon leur profil, des motivations diverses :

conserver une utilité sociale, transmettre un savoir faire, s'accorder davantage de temps libre tout en continuant à cotiser pour leur future retraite ou tout simplement se garantir un complément de revenu.

Les retraités des Hauts-de-France disposent du niveau de vie le plus faible de France métropolitaine

En 2019, dans les Hauts-de-France, 1 291 000 personnes vivent dans un ménage dont le référent fiscal a plus de 60 ans et dont la principale source de revenus provient d'une pension de retraite. Ces « ménages retraités » représentent 32 % des ménages fiscaux de la région. Avec un **niveau de vie médian annuel** d'environ 20 700 euros ► **figure 4**, les ménages retraités de la région disposent du niveau de vie le plus faible de France métropolitaine (22 300 euros en moyenne), juste après la Corse, loin derrière l'Île-de-France (25 400 euros). Si la **pauvreté** touche davantage les ménages retraités de la région qu'au niveau national, celle-ci est légèrement moins intense. En effet, bien que 11 % des retraités vivent en dessous du seuil de pauvreté, le niveau de vie des retraités les plus pauvres n'est inférieur que de 12,8 % à ce seuil contre 14,3 % en moyenne dans les autres régions de France métropolitaine. Comme au niveau national, les retraités, et les seniors d'une façon générale, constituent la classe d'âge la moins exposée à la pauvreté monétaire en Hauts-de-France, notamment comparée aux plus jeunes générations. Ainsi, le taux de pauvreté des moins de 30 ans s'élève à 29 % contre 17,6 % toutes tranches d'âge confondues. Même si la part de retraités vivant en dessous du seuil de pauvreté reste comparable à celle de l'ensemble des ménages de 60 ans et plus, le passage à la retraite se caractérise par une perte de revenus. Les ménages retraités disposent d'un revenu médian annuel inférieur d'environ 700 euros (-3 %) à celui de l'ensemble de cette classe d'âge et 4 800 euros de moins que les ménages toujours occupés au même âge, soit 19 % de moins. Pour autant, comme au niveau

national, la pauvreté se révèle moins sévère lorsqu'elle touche les retraités. L'intensité de la pauvreté diminue avec l'âge : elle est ainsi, pour les retraités, inférieure de 10 points à celle des moins de 30 ans. La part des prestations sociales ne représente que 2,6 % des revenus des ménages à la retraite (essentiellement le minimum vieillesse), soit 12 points de moins que les plus jeunes de la région (14,6 %). Au-delà de 60 ans, les seniors sont en effet peu nombreux à percevoir des prestations familiales contrairement aux jeunes de moins de 30 ans. De même, plus souvent propriétaires, les prestations logement ne représentent qu'une faible partie de leurs revenus. À l'inverse, le patrimoine qu'ils ont pu se constituer avec les années permet aux plus âgés de profiter de ressources complémentaires ; ces dernières représentent près de 10 %

des revenus des ménages retraités (contre 2 % pour les ménages de moins de 30 ans) en 2019 dans la région. C'est cependant 2,2 points de moins qu'au niveau national.

Des niveaux de vie plus élevés dans les arrondissements du sud de la région

À l'échelle des arrondissements, les niveaux de vie des retraités laissent apparaître des disparités entre les ménages situés au sud de la région, notamment dans les territoires proches de la région parisienne et les retraités vivant dans les arrondissements du nord-est de la région. Dans l'arrondissement de Senlis, par exemple, territoire où la part d'anciens cadres et professions intermédiaires à la retraite est sensiblement supérieure à la moyenne régionale (34,6 % contre 28,2 %

en 2019), le revenu annuel médian des ménages retraités s'élève à 23 000 euros, soit 2 300 euros de plus qu'en moyenne dans les Hauts-de-France. À l'inverse, dans les arrondissements de Lens, Valenciennes et Vervins qui concentrent les parts régionales d'ouvriers et employés les plus élevées, les retraités disposent du niveau de vie le plus faible et en toute logique des taux de pauvreté les plus élevés. Dans ces arrondissements, où la part des prestations sociales dans le revenu est plus élevée, environ 15 % des retraités vivent en dessous du seuil de pauvreté contre moins de 7 % à Clermont par exemple ► [figure 5](#).

Catherine Barkovic,
Émilie Pawlowski
Insee Hauts-de-France

► Définitions

La **population active occupée** (ou population en emploi) comprend, au sens du recensement de la population, les personnes qui déclarent être dans l'une des situations suivantes :

- exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

Le **taux d'activité** au sens du recensement de la population est le rapport entre le nombre d'actifs au sens du recensement (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Le **taux d'emploi** est le rapport entre le nombre de personnes en emploi et le nombre total de personnes du même âge.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation (UC) sont généralement (et dans cette publication) calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

La **médiane du niveau de vie** partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui dispose d'un niveau de vie inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un niveau de vie supérieur.

Le **seuil de pauvreté** est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil. En 2019, il vaut 1 102 euros par mois. Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion de la population qui vit avec un revenu disponible inférieur au seuil de pauvreté.

L'**intensité de la pauvreté** permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Comme Eurostat, l'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

► Sources

Les résultats présentés ici proviennent essentiellement de deux sources : le **recensement de la population** 2019 et le **fichier localisé social et fiscal** (FiLoSoFi) 2019. Ce dernier est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la Direction générale des Finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des organismes gestionnaires de ces prestations (CNAF, CNAV, MSA). Les projections de population à l'horizon 2070 sont issues du modèle Omphale ► [pour en savoir plus](#).

► Pour en savoir plus

- « [En 2021, une personne de 55 à 69 ans sur six ni en emploi ni à la retraite, une situation le plus souvent subie](#) », *Insee Première* n°1 946, 11 mai 2023.
- « [Après 75 ans, des niveaux de vie moins élevés mais un taux de pauvreté inférieur à la moyenne de la population](#) », *Insee Première* n°1 940, 8 mars 2023.
- « [Plus de seniors en emploi mais l'écart se creuse avec la métropole](#) », *Insee Analyses Hauts-de-France* n°101, 17 octobre 2019.
- « [Les seniors, plus souvent en emploi en Île-de-France et dans l'Ouest de la France](#) », *Insee Focus* n°144, 14 février 2019.
- « [L'emploi des seniors en hausse entre 2007 et 2017 : plus de temps partiel et d'emplois à durée limitée](#) », *Insee Focus* n°119, 12 juillet 2018.
- « [Population des Hauts-de-France : 600 000 personnes en moins à l'horizon 2070](#) », *Insee Analyses Hauts-de-France* n°143, 24 novembre 2022.

Direction régionale des
Hauts-de-France :
130 Avenue du Président
J.F. Kennedy
CS 70769 59034 Lille
Cedex

Directrice de la
publication :
Catherine Renne

Rédacteur en chef :
Laetitia Baudrin

Secrétariat de rédaction :
Clotilde Demanne

Maquette :
Olivier Majcherczak

ISSN 2493-1292 (papier)
ISSN 2492-4253 (web)
© Insee 2023

www.insee.fr

@ InseeHdf

